

<https://enseignants.se-unsa.org/Fin-du-jour-de-carence-pour-les-agentes-en-situation-de-grossesse>



Enseignants de l'Unsa

Fin du jour de carence pour les agentes en situation de grossesse !

- Ma carrière - Temps partiel, congés, autorisations d'absence - Congés à caractère familial -

Date de mise en ligne : vendredi 4 octobre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Fin du jour de carence pour les agentes en situation de grossesse !

La loi Fonction publique vient de mettre fin à l'application du jour de carence en cas de congé maladie ordinaire lié à la grossesse.

Depuis le 8 août 2019, plus aucun jour de carence ne s'applique pour toute agente pour un congé maladie ordinaire accordé après la déclaration de grossesse et jusqu'à la veille du début du congé de maternité.

Le SE-UNSA reven-di-que tou-jours l'abro-ga-tion du jour de carence pour tous.

En savoir plus sur le congé maternité : <https://enseignants.se-unsa.org/Conge-pour-maternite>